



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 23 mars 2017

Délibération n° B 2017-8

Marché habillement : autorisation à donner au Président pour la signature d'avenants

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
20/2/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation de son Président Monsieur Clément PERNOT, et sous la présidence de Monsieur Bernard AMIENS, Premier Vice-Président, en application des dispositions de l'article L 1424-30 du CGCT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Etait excusé : Monsieur Clément PERNOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2016-2 du 21 janvier 2016, relative à l'autorisation de signature des marchés habillement ;

Vu le guide interne des procédures de commande publique dont la dernière version résulte de la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-9 du 15 décembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-27 du 15 décembre 2016, relative aux ajustements du guide des procédures internes de la commande publique ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Dans le cadre du marché habillement (conclu en 2016 pour 4 ans) composé de 7 lots, il apparaît nécessaire d'augmenter les maximums pour 2 lots : vestes coupe-vent (type softshell) et pantalons de service et d'intervention.

Les marchés initiaux prévoyaient les minima et maxima suivants :

		Minimum/an	Maximum/an
Lot 3	Pantalons de service et d'intervention	100	500
Lot 7	Vestes coupe-vent (type softshell)	100	400

Aujourd'hui, la meilleure qualité des effets vestimentaires engendre moins de renouvellement et permet des économies qui sont accentuées par la baisse des recrutements. C'est pourquoi il a été décidé d'équiper les sapeurs-pompiers du Jura de vestes coupe-vent et de nouveaux pantalons de service et d'intervention plus rapidement.

Les nouveaux maxima proposés seraient les suivants :

		Maximum/an
Lot 3	Pantalons de service et d'intervention	625
Lot 7	Vestes coupe-vent (type softshell)	500

L'article 4 du CCAP prévoit qu'il est possible de poursuivre l'exécution des prestations par avenant en cas de dépassement de la masse initiale.

Ces avenants sont soumis aux dispositions de l'ancien code des marchés publics. S'agissant d'un marché formalisé et les avenants étant supérieurs à 5 %, l'avis de la CAO a été sollicité.

L'avis vous sera communiqué en séance, la CAO se réunissant le même jour que le Bureau.

En conséquence, en application de l'article L 1424-30 du CGCT, de la délégation consentie le 15 décembre 2016 par le Conseil d'Administration à son Bureau et de la jurisprudence, il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les deux avenants précités pour le marché habillement.

DECISION N° B 2017-8 DU 23 MARS 2017

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les deux avenants proposés pour le marché habillement, joints en annexe, et autorise son Président à les signer.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 3^e MARS 2017
Affiché le 3^e AVRIL 2017
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1^{er} trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT